

## Tarif des cotisations saison 2023 – 2024

Catégorie	Année de naissance	Année de surclassement possible	Prix cotisation Globale  Part fédé + Part club	Prix avec Défisicalisation			Gain pour les licenciés si choix défiscalisation
				Part licence fédérale à payer	Don minimum	Coût de la licence après réduction des impôts	
<b>BABYS - U7</b>	2017 - 2018	<b>2017</b>	<b>195 €</b>	<b>60 €</b>	<b>250 €</b>	<b>145 €</b>	<b>50 €</b>
<b>MINI-POUSSINS - U9</b>	2015 - 2016	<b>2015</b>	<b>205 €</b>	<b>60 €</b>	<b>250 €</b>	<b>145 €</b>	<b>60 €</b>
<b>POUSSIN(E)S - U11</b>	2013 - 2014	<b>2013</b>	<b>225 €</b>	<b>60 €</b>	<b>260 €</b>	<b>148 €</b>	<b>77 €</b>
<b>BENJAMIN(E)S – U12 - U13</b>	2011- 2012	<b>2011</b>	<b>255 €</b>	<b>75 €</b>	<b>300 €</b>	<b>177 €</b>	<b>78 €</b>
<b>MINIMES – U14 - U15</b>	2009 - 2010	<b>2009</b>	<b>255 €</b>	<b>75 €</b>	<b>300 €</b>	<b>177 €</b>	<b>78 €</b>
<b>CADETS – U16 -U17</b>	2007- 2008	<b>2007</b>	<b>265 €</b>	<b>93 €</b>	<b>300 €</b>	<b>195 €</b>	<b>70 €</b>
<b>CADETTES – U18</b>	2006 - 2007 - 2008	<b>2007</b>	<b>265 €</b>	<b>93 €</b>	<b>300 €</b>	<b>195 €</b>	<b>70 €</b>
<b>JUNIORS G- U19 - U20M</b>	2004 - 2005 - 2006	<b>2004</b>	<b>265 €</b>	<b>95 €</b>	<b>300 €</b>	<b>197 €</b>	<b>68 €</b>
<b>SENIORS</b>	A partir de 2003	<b>2006</b>	<b>290 €</b>	<b>95 €</b>	<b>350 €</b>	<b>214 €</b>	<b>76 €</b>
<b>LOISIRS JEUNES 3x3</b>			<b>120 €</b>		<b>200 €</b>	<b>68 €</b>	<b>52 €</b>
<b>LOISIRS SENIORS</b>			<b>100 €</b>		<b>200 €</b>	<b>68 €</b>	<b>32 €</b>
<b>Non joueur, (OTM, dirigeant, arbitre, coach)</b>			<b>48 €</b>	<b>48 €</b>			

### RIX DES ASSURANCES

**RC** : 0.26€ (pris en charge par le club dans le prix global de la licence)

**A** : 2.17€ - **B** : 6.27€ - **C** : 0.36€ - **B+C** : 6.63€ à régler en supplément du prix global de la licence.

**Type de paiements :** Espèces, Chèques vacances, Coupon sport et chèques bancaires. Possibilité de payer en plusieurs fois (4 chèques maximum°)

**Catégories Loisirs :** la cotisation pour l'adhésion "Loisirs" n'intègre pas la création d'une licence FFBB au nom de l'adhérent.

Aussi, les adhérents de cette catégorie fourniront une copie de leur assurance responsabilité civile attestant de la couverture pour la pratique du basket en loisirs (pas de compétition) ainsi qu'un certificat médical d'aptitude à la pratique du basket-ball.

**Assurance :** la cotisation comprend la responsabilité civile de base associée à la licence mais n'intègre pas l'assurance individuelle complémentaire proposée par la FFBB (au-travers d'un contrat avec une société d'assurances).

Lors de l'inscription en ligne sur la FFBB pour la création ou le renouvellement de licence, **le licencié cochera l'option retenue par rapport au contrat d'assurance complémentaire.** Il cochera la case correspondant à l'option choisie, A ou B et éventuellement C, et versera le montant associé à cette option **en plus de la cotisation.**

**Les assurances FFBB sont renouvelées par tacite reconduction, ce qui signifie donc qu'un adhérent qui aurait souscrit une assurance pour la saison précédente et qui ne l'aurait pas résilié en temps voulu sera dans l'obligation de la reprendre et de repayer.**

**Surcoût mutation :** quand un joueur change de club d'une saison sur l'autre, il effectue une « mutation ». à partir de la catégorie U15, cette mutation entraîne un **surcoût de la part fédérale d'un montant de 60€.** **Ce surcoût est à la charge du joueur.**

**Comités d'Entreprise :** L'association Ouest Toulousain Basket fournira aux adhérents qui en font la demande une attestation d'inscription au nom du licencié précisant le montant de la cotisation versée. Cette attestation pourra être fournie aux Comités d'Entreprise qui versent des participations pour les activités associatives.

#### **PASS SPORT :**

Le Pass'Sport, mis en place par l'Etat, est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités. Cela concerne :

- ➔ Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (**6 à 17 ans révolus**)
- ➔ Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**6 à 20 ans**)
- ➔ Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés
- ➔ Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficiant au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 - 2024

**il sera demandé le dépôt d'un chèque de caution de 50€ (qui ne sera pas encaissé) ainsi que le formulaire papier reçu au nom du bénéficiaire stipulant l'attribution du pass'sport.**

## Défiscalisation :

### Pourquoi ?

Vous réaliserez une économie sur le coût global de la cotisation. Le club bénéficiera de plus de financement.

### Comment ?

La cotisation à l'OTB est constituée de 3 parties : une part Licence FFBB, une part Assurance et une part Contribution au Club.

- Les parts licence et assurance sont reversées intégralement par le club à la FFBB, qui en contrepartie émet la licence.

- La contribution club reste à l'OTB et participe au financement de tout ce qui nécessaire pour faire fonctionner les équipes (entraîneurs, arbitre, OTM, équipements, matériel, déplacements).

L'OTB étant une association reconnue d'intérêt général, le club peut recevoir des dons et produire en contrepartie des attestations fiscales permettant au donateur de défiscaliser ce don. La contribution club peut être remplacée, si le donateur est volontaire, par un don d'un montant supérieur et qui donnera droit à défiscalisation.

### Exemple :

Alain sera U15 la saison prochaine, et son père sera imposable sur ses revenus 2023. S'il règle sa cotisation comme l'an dernier, il paiera 255 € (75 € de licence FFBB + Assurance et 180 € de part Club). Il peut aussi faire un don. S'il paye par exemple 375 € (soit 75 € de licence FFBB + Assurance et 300 € de don au club), le club lui enverra une attestation de défiscalisation sur son don de 300 €, qui lui permettra de faire une économie d'impôt de 66% de son don, soit 198 €.

Au global, en faisant un don au club, l'adhésion d'Alain à l'OTB ne lui aura coûté que  $375 - 198 = 177$  € au lieu de 255 €.

## → Gain pour le licencié : 78 €.

De plus, il aura contribué au financement du club à hauteur de 300 € au lieu de 180 €, ce qui permettra à l'OTB d'améliorer le service rendu aux adhérents (Encadrement, renouvellement des tenues, matériel ...).

## → Gain pour le club : 120 €

### Conclusion :

Optez pour la défiscalisation si vous êtes imposable sur vos revenus 2023 ! Vous êtes gagnant et vous permettez au club d'améliorer plus vite le service rendu aux adhérents. MERCI !

### Nota :

- Un chèque pour la part fédérale et un ou plusieurs chèques pour le don
- Le montant du don doit obligatoirement être versé par chèque bancaire ou en espèces.
- Le(s) chèque(s) doit (doivent) être encaissé(s) par le club en 2023 pour permettre une déduction fiscale en 2024.
- L'attestation de don sera envoyée après encaissement de la totalité du don.